

ne se rend pas compte de l'expansion grandissante du trafic aérien léger. A mon avis, ceux qui s'intéressent à la question devraient visiter leur aéroport local, surtout les fins de semaine quand il n'y a pas de service de douanes, pour compter le nombre d'avions. En fait, le trafic aérien touristique a tellement augmenté ces dernières années que les gouvernements, dans leur sagesse, ont entrepris d'éloigner les avions légers des principaux aéroports internationaux afin de réduire le trafic. Les gouvernements augmentent aussi l'aide à l'établissement de petits aéroports dans les régions tant rurales qu'urbaines. Les pilotes d'avions légers en sont reconnaissants au ministère des Transports et ils sont heureux de coopérer en utilisant les aéroports en dehors des routes et couloirs de grande circulation qui servent aux appareils pressurisés de haute altitude.

• (5.10 p.m.)

La résolution à l'étude a été critiquée sous le prétexte qu'il serait difficile à des directeurs d'aéroports ou à leurs adjoints d'acquiescer les techniques nécessaires aux fonctions de douaniers selon les critères actuels. On a prétendu que cela pourrait donner lieu à des conflits d'intérêts étant donné que les directeurs d'aéroports pourraient être tentés de donner une plus grande priorité au service à assurer aux touristes qu'à leurs responsabilités de douaniers. Il est possible que cet argument ait été valable autrefois quand les pompistes assuraient la gestion des aéroports. Il n'est valable actuellement que dans de très rares cas. Les aéroports qu'intéresse cette résolution appartiennent habituellement à des municipalités et sont exploités par des commissions d'aéroport dûment nommées par un conseil de gestion composé de citoyens dignes de confiance. A l'heure actuelle, la majorité des directeurs d'aéroports et de leurs adjoints sont chargés d'administrer les aéroports selon des règles strictes promulguées par la commission de l'aéroport et par les règlements de l'air. La vente de l'essence et les réparations sont confiées à des concessionnaires privés.

Je ne veux pas dire que tous les petits aéroports d'entrée au Canada rempliraient les conditions nécessaires. Je suis certain qu'un nombre assez considérable d'entre eux ne rempliraient pas les conditions prévues par cette résolution. Mais ce que je prétends c'est qu'un grand nombre d'aéroports d'entrée pourraient et devraient remplir les conditions nécessaires si le ministre du Revenu national adoptait les critères nécessaires à une solution raisonnable de cette situation. Je ne prétends pas être capable d'énumérer toutes les conditions à remplir mais j'aimerais cependant faire quelques suggestions.

Premièrement, si elle est adoptée, cette résolution pourrait s'appliquer uniquement aux aéroports d'entrée situés à une distance raisonnable de bureaux de douane existants. Deuxièmement, on pourrait demander aux requérants de suivre une période de formation approuvée par le ministre du Revenu national. Troisièmement, les douaniers suppléants s'occuperaient seulement du trafic touristique et de la même façon que les étudiants occupent des emplois d'été. Notre expérience en ce domaine est considérable. A l'heure actuelle, il est impossible de s'occuper de nombreux vols commerciaux aux aéroports d'entrée ce qui oblige les agents des douanes à prendre des dispositions spéciales pour eux. Les marchandises

[M. Pringle.]

soumises aux droits de douane, que ne transportent pas d'ordinaire les touristes, doivent être envoyées au bureau de douanes de la ville et ainsi de suite. Ainsi le fait de séparer le trafic touristique du trafic commercial n'a rien de nouveau. Quatrièmement, les fonctionnaires chargés du service seraient comptables envers les douaniers locaux et devraient faire régulièrement des rapports essentiels selon les exigences. Enfin, on imposerait une légère taxe aux usagers afin de ne pas grever l'ensemble des contribuables.

Vous penserez peut-être, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit ici d'une déclaration généreuse à l'égard des divers exploitants des aéroports au Canada, mais je puis vous assurer que l'expansion du trafic s'impose dans ces aéroports où les municipalités, les hommes d'affaires et les usagers eux-mêmes ont placé des fonds considérables et pour assurer le progrès de l'aviation. Si l'on établissait les critères voulus en même temps qu'une légère taxe d'usager prescrite par le ministre du Revenu national, je pense que les directeurs d'aéroports et les fonctionnaires capables d'assurer le service de la douane seraient heureux de collaborer en percevant cette taxe; ils se feraient un plaisir de remplir leurs fonctions dans le cadre du budget prévu, sans frais supplémentaires pour les contribuables.

Le plus grand souci des voyageurs par avion, c'est, à l'arrivée aux aéroports, après 17 heures sur semaine et toute la journée les samedis, dimanches et fêtes, l'absence de tout service. On ne tient pas compte de la réalité. La plus grande affluence se produit entre le vendredi après-midi et le dimanche soir. En fin de semaine et après 17 heures, on n'obtient du service à la plupart des aéroports de tourisme qu'en versant des droits de \$12 à \$30. Pour la visite douanière des touristes à bord d'un avion, il faut de 10 à 15 minutes.

En terminant, j'exhorte la Chambre à permettre l'envoi de mon projet de résolution au comité permanent des transports et des communications. Soit dit en tout respect, ma proposition me paraît pratique et digne d'un plus ample examen. Si le ministre du Revenu national, après les séances du comité, établit un projet-pilote, je suis sûr que l'industrie de l'aviation lui sera toujours reconnaissante et ne souhaitera que d'aider par tous les moyens possibles le ministère de même que les agents de perception des douanes. Ainsi, nous éliminerions le grave problème dont j'ai parlé, celui auquel se heurtent aujourd'hui en général les touristes qui voyagent par avion au Canada.

**M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent):** Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune hésitation à appuyer l'idéal qui inspire cette motion. Je n'ai pas eu beaucoup l'occasion de voyager à bord d'avions privés, mais les plaintes dont le député fait état sont forcément venues à mon oreille, au cours des années, par l'intermédiaire d'un homme qui exploite un petit bateau dans une région frontrière du Sud-Ouest de l'Ontario. Passer aux douanes de façon satisfaisante n'est pas toujours facile, surtout en fin de semaine, alors que les bureaux de douane ne sont ouverts que brièvement aux ports d'arrivée où l'activité n'est que saisonnière.

En ce qui concerne les agents des douanes eux-mêmes, je tiens à dire publiquement que, dans la plupart des cas, ils se montrent très obligeants. Grâce à une planification